



Lette ouverte à Monsieur Philippe Goujon, Député de Paris et maire du quinzième arrondissement

Paris, le 01 mars 2017

Monsieur le député

Dans un tract distribué à vos administrés daté du 14 février dernier, vous persistez à vous insurger contre la pérennité de l'héliport de Paris. Vous évoquez cette fois la présence du site du ministère de la défense que vous présentez comme incompatible avec le maintien de l'activité du site.

Vous semblez oublier, Monsieur le député, que la cohabitation de l'héliport avec des infrastructures prioritaires de défense existe depuis toujours. L'établissement des services techniques des constructions navales de la Marine Nationale a été mis en chantier en 1928 à un emplacement qui était déjà l'extrémité d'une piste d'aviation, suivi en 1936 par l'ouverture de la base Aérienne 117, mieux connue sous le nom de Cité de l'Air.

La trajectoire que vous citez a été mise en place pour permettre l'exploitation du site dans des circonstances précises et très occasionnelles. Elle ne fait que reprendre le tracé de la procédure générale qui s'appliquait auparavant à tous les mouvements. Elle a donc fait ses preuves sur le plan technique. Aujourd'hui, son usage est repris pour répondre à un besoin très ponctuel, afin de maintenir le niveau de sécurité. En comptant les appareils appartenant aux services de l'Etat et ceux qui assurent les transports médicaux et qui sont très majoritaires, la trajectoire a été empruntée à 19 reprises et exclusivement en journée depuis sa date d'entrée en service il y a trois mois. Cela n'a occasionné aucun écart de trajectoire constaté ni aucune notification de plainte aux exploitants qui ont été amenés à l'emprunter.

L'héliport est une emprise dégagée, dont l'accès est strictement limité et contrôlé, entre autres par la présence permanente d'une brigade de gendarmerie des transports aériens. Son activité aérienne est d'un volume très raisonnable et répond à des normes strictes étroitement encadrées, de sorte qu'il constitue probablement pour la sûreté et de la sécurité d'une installation militaire sensible implantée en milieu urbain, le point du voisinage le moins difficile à traiter, contrairement à un axe routier très emprunté, voire saturé, un immeuble d'habitation, un centre commercial ou un parc paysager ouvert au public.

.../...



Au-delà de ces considérations générales, nous appelons votre attention sur le fait que la compatibilité du voisinage entre l'Etat Major des Armées et l'héliport de Paris, relève des sujets de sécurité et de sûreté dont les détails doivent être traités avec discrétion dans le contexte actuel.

Quant à l'idée d'anticiper la fermeture de l'héliport au profit de plusieurs hélistations, nous ne sommes pas sûrs, Monsieur le Député, que vous mesuriez bien les conséquences probables d'une telle option pour vos administrés.

Entre autres, la desserte directe d'un site comme l'Hôpital Georges Pompidou deviendrait indispensable. Elle supposerait des travaux d'infrastructures à implanter sur un site très enclavé. Son accès imposerait des procédures aéronautiques contraintes et peu performantes auxquelles chaque équipage devrait impérativement s'entraîner régulièrement, et qu'il devrait exécuter dans des conditions totalement incompatibles avec le respect des manœuvres à moindre bruit. Il faudrait de surcroît faire préserver les trajectoires d'accès et de départ par des limitations cadastrales à imposer aux parcelles environnant le centre hospitalier.

La décision qui a été prise pour assurer la continuité des services rendus par l'héliport est en fin de compte la seule option réaliste. La présenter comme la conséquence d'une hypothétique lutte d'influence entre deux services de l'Etat, relève d'une appréciation erronée. Il s'agit bien au contraire de se féliciter du résultat de la coopération entre les ministères concernés, collaborant avec leurs usagers. Ils sont parvenus à définir les dispositions les mieux à même de préserver l'activité d'un site indispensable aux opérations des services de l'Etat, comme au dynamisme économique du pays dont l'industrie compte les leaders mondiaux de la voilure tournante.

Nous vous prions, Monsieur le Député, d'agréer l'expression de nos salutations les plus sincères.



Christophe ROSSET
Président du Syndicat National
des Exploitants d'Hélicoptères



Thierry BASSET
Président
du Groupement Français de L'hélicoptère



Dominique ORBEC
Président de L'Union Française de l'Hélicoptère